

Mairie de Kerfourm

SEANCE DU 27 JUILLET 2011

L'an deux mille onze le vingt-sept du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Kerfourm s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal.....23/07/2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice.....12

Nombre de conseillers municipaux présents.....9

PRESENTS : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, Mme CHAMOT, M. LE CORRONC, adjoints M. LE SANT, Mme COBIGO, M. MORVAN, Mme JOSSE, Mme CHEVEAU

ABSENTS EXCUSES :M. SAINT-JALMES , M. CHAPEL

ABSENT : M. Michel MARIVAIN

Désignée secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul LE SANT

Conformément à l'article L2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 6 août 2011.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.



54-2011 Ecole Jean de La Fontaine : installation d'une classe modulaire

Le nombre d'élèves en primaire de l'école Jean de La Fontaine prévu pendant le premier trimestre de l'année scolaire est de 20 à 23 élèves. Un tableau d'aide fourni par Monsieur Joubaud nous donne 30 à 40 élèves pour une salle de 60 m² soit 1,5 à 2 m² par élève ou 10 à 12 élèves pour une salle de 25 m² soit 2 à 2,5 m² par élève. La surface de la classe à l'étage est actuellement de 34,11 m² incluant le bureau de Madame Cadoret.

En 2010, les 18 élèves étaient déjà serrés avec une surface de 1,89 m² par élève. La configuration de la classe oblige l'institutrice à utiliser uniquement deux tableaux pour 4 niveaux. De plus, cette augmentation d'effectif nous obligerait rapidement à installer un escalier de secours difficile à placer actuellement. Enfin, l'aménagement du préau n'est pas souhaitable en raison de son utilité, du coût des travaux d'agrandissement en hauteur et longueur que cela engendrerait et par l'absence de souplesse de cette solution.

L'orientation proposée à la commission d'appel d'offre réunie à 19 heures était de se positionner sur une classe modulaire de 60 m².

La commission d'appel d'offre a émis un avis favorable pour cette solution.

Cet investissement n'était pas prévu dans notre budget primitif 2011 aussi Monsieur le Maire propose

- De louer cet équipement le dernier quadrimestre 2011

Vu le manque de visibilité au carrefour du village de Kerflech et la largeur insuffisante de la voie communale à cet endroit, Monsieur le Maire propose de rencontrer la famille sur la base du plan en annexe. En contrepartie, la commune pourrait prendre en charge la moitié des frais d'actes et de bornage.

M Philippe Saint Jalmes, concerné par cette démarche, membre du conseil est absent ce jour. Son pouvoir ne sera pas pris en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DONNE SON ACCORD à l'échange de la desserte communale concernée
- DONNE SON ACCORD pour la prise en charge par la commune des frais d'acte et de bornage
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ce dossier



La séance est levée à 21 h 05

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN <i>Joël</i>		COBIGO <i>Françoise</i>	
KERDAL <i>Anne-Marie</i>		CHAPEL <i>Marc</i>	<i>Excusé</i>
CHAMOT <i>Sarah</i>		JOSSE <i>Sophie</i>	
LE CORRONC <i>Jean-Pierre</i>		MARIVAIN <i>Michel</i>	<i>Absent</i>
SAINT-JALMES <i>Philippe</i>	<i>Excusé</i>	MORVAN <i>Patrice</i>	
LE SANT <i>Jean-Paul</i>		CHEVEAU <i>Isabelle</i>	